

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2291

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 4

Substituer à l'alinéa 9 les trois alinéas suivants :

« III. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° L'article L. 725-5 est abrogé.

« 2° À l'article L. 725-6, la référence : « L. 725-5 » est remplacée par la référence :
« L. 725-3-2 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.